

La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).

Des journées du patrimoine exceptionnelles cette année



Le dimanche

- L'Harmonie de Bézu-le-Guéry dirigée par Serge CAILLEZ
- Le casse-croûte campagnard offert aux Saintaldais
- Les jeux pour les enfants

Le samedi

Une conférence botanique par Olivier ESCUDER



Les deux jours

Une exposition sur Sainte-Aulde jadis (cartes postales, habits sacerdotaux, cadastres)



Le mot du maire



La rentrée commence sans ménagement ! Le président du Conseil général a annoncé par courrier en juillet que le contrat triennal de voirie (rue de Chamoust et sécurisation des abords de l'école) n'était pas retenu pour 2012. Le conseil devra prendre les décisions qui conviennent. De multiples enquêtes et rapports relatifs à l'environnement ont été communiqués en mairie pour avis à donner. En pleine élaboration de notre nouveau Plan local d'urbanisme et du schéma directeur Marne-Ourcq, les enjeux et les choix à faire sont capitaux. Après avoir été rejeté par le conseil communautaire, le budget de la communauté de communes a été validé par le Préfet le 31 juillet et comprend des modifications non négligeables. Les enjeux ne sont pas négligeables non plus de ce côté-là ! Du pain sur la planche donc !

Mais en attendant, retrouvons-nous dimanche 16 septembre, dans la bonne humeur, pour le « rattrapage » de notre 14 juillet pluvieux.

Gérard Geist

SOMMAIRE

- **Le contrat triennal est reporté p. 2**
- **Un espace d'information pour le PLU p. 2**
- **La voirie au jour le jour p. 3**
- **Rentrée scolaire réussie p. 4**
- **L'environnement est d'actualité p. 6**
- **L'agenda p. 8**



PAS DE CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE POUR 2012

La feuille de chou vous a tenu au courant au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier (réfection de la rue de Chamoust qui monte à l'autoroute et sécurisation des abords de l'école) dont le montant total s'élève à 405 200 € TTC.

Le 31 juillet dernier, un courrier du conseil général annonçait que le projet de contrat triennal de voirie n'était pas retenu. En revanche, l'autorisation est cependant donnée de commencer les travaux de sécurisation des abords de l'école, sur le CD 80, en attendant que notre projet soit soumis à la prochaine commission permanente du département en 2013. Et cela, avec un financement entièrement municipal, sans garantie écrite de subventionnement en 2013.

La commission « voirie » et le conseil municipal vont statuer rapidement sur cette nouvelle donne et devront peut-être envisager des mesures exceptionnelles limitant la circulation automobile, tant sur le CD 80 que sur la rue de Chamoust. Rappelons que le budget communal (toutes dépenses comprises) n'excède pas 550 000 € et qu'il génère approximativement un excédent de 60 000 € par an. C'est dire combien l'appui du département et de la région est vital pour tout projet d'envergure.



LE TRAVAIL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST LANCÉ LA MAIRIE OUVRE UN ESPACE D'INFORMATION

Le 4 juillet dernier se tenait la première réunion des élus communaux avec le cabinet d'études en charge de l'élaboration du PLU, Géogram. C'est la phase du diagnostic. La mairie a décidé de ne pas attendre l'étape obligatoire de l'enquête publique pour engager d'ores et déjà la concertation avec les habitants. Ainsi, un espace d'information a été ouvert à l'accueil de la mairie. Il comporte différents documents généraux mais bien utiles : l'actuel POS communal, la présentation de ce qu'est un PLU, la carte de visite détaillée du cabinet Géogram, l'impact des lois Grenelle sur les PLU et la méthode suivie ainsi que le calendrier à venir. Un cahier est également à votre disposition pour noter remarques, commentaires et attentes. A consulter sans modération !



Mairie

10 rue du bourg
77260 SAINTE-AULDE
Tél. : 01 60 23 65 16 – Fax : 01 60 23 59 36
mairie@sainte-aulde.fr
www.sainte-aulde.fr

Directeur de la publication : Gérard GEIST
Maquette et impression en interne

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h – 17 h.

Permanence du maire
Tous les mardis de 15 h à 17 h.
ou sur rendez-vous.

Permanence des adjoints au maire
Evelyne Pascard : le lundi de 10 h à 12 h.
Francis Thominet : le mercredi de 10 h à 12 h.



Les documents officiels, circulaires
et autres textes réglementaires
sont consultables en mairie par
toute personne qui le souhaite.

Une étude récente montre que la périurbanité est à la mode, ou qu'en tout cas elle fait parler d'elle. Sainte-Aulde, comme les villages de la proximité parisienne, en est une illustration. 80 % des Français souhaitent habiter dans une maison individuelle. Il en existe 19 millions en France sur les 28 millions de résidences principales. Le « rurbain » appartient aux classes moyennes, il recherche de l'espace à moindre coût, il souhaite s'isoler dans un lieu qui le protège, il participe très peu à la vie communale, au point que pour certains, la diversité sociale est une agression. Même vivant à la campagne, les périurbains ne se sentent pas moins urbains que les autres. C'est le concept de « ville territoire » où chacun se sent partout en ville. Souvent éloignés des services publics, tributaires des transports collectifs, de la voiture pour aller travailler, faire les courses, amener les enfants au sport, loin de lieux culturels ou de loisir, ils ont peu de temps pour flâner, dialoguer. L'une de leurs difficultés est de s'enraciner, de s'approprier le lieu où ils vivent et où leurs enfants grandissent. Gageons que Sainte-Aulde contribue à cela.

VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

LA VOIRIE AU JOUR LE JOUR : TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES AGENTS TECHNIQUES



Divers
enrobés dans
la commune
(940 kgs)



Réfection de la grille eaux
pluviales rue des Vernets



Tête de béton à Chamoust.



Un poteau
renouvelé
pour la rue
de l'escalier



Nettoyage
de la croix
chemin de
Moitiébard



Réfection des deux bancs du
terrain de sport

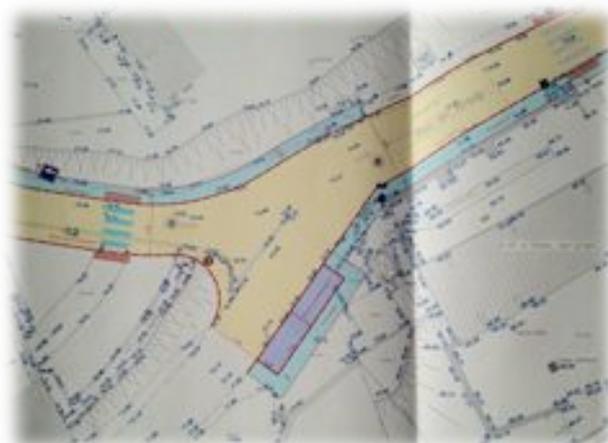
CHANTIER DE SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Les plans sont prêts et le chantier peut être engagé

87 511 €, c'est le montant TTC des travaux de sécurisation des abords de l'école et d'aménagement du carrefour de la rue de l'église et de la rue du bourg.

La Feuille de chou vous informera au fur et à mesure de l'évolution de cet important dossier.

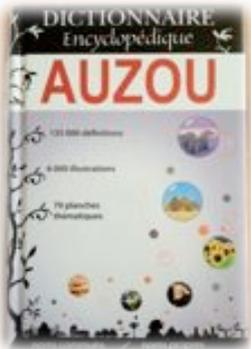
Le plan de l'aménagement prévu est consultable en mairie.



Les dégradations coûtent cher !

Juste avant l'été, une série de dégradations a touché la commune : jets de pierre sur les vitres (comme ici l'abri bus de Caumont), sur les blocs « secours » de la mairie, sur les vitres de la salle du cadastre ou de la salle polyvalente. Sans compter les fleurs arrachées au lavoir de l'église et même un jet de pierre sur le visage d'une personne âgée dans son jardin des bords de Marne. On ne peut pas seulement déplorer ces atteintes aux deniers publics et à la sécurité des uns et des autres. Soyons vigilants autour de nous et signalons en mairie tout débordement constaté.

ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE



UN DICTIONNAIRE OFFERT AUX CM2

9 CM2 ont quitté l'école des Noisetiers en juillet dernier pour rejoindre le collège. La municipalité a décidé de leur offrir un cadeau-souvenir de leur scolarité à Sainte-Aulde : un dictionnaire recommandé par les enseignants des collèges de La Ferté-sous-Jouarre.

C'est une nouvelle initiative dont bénéficieront naturellement les générations à venir !



La rentrée 2012

UNE RENTÉE SOUS DE BONS AUSPICES

62 enfants ont repris le chemin de l'école. Les trois classes qui accueillent les petits Saintaldais sont réparties comme suit :

- **Les 3 niveaux de l'école maternelle** : 26 enfants encadrés par Corinne EULLER
- **CP et CE1** : 21 enfants encadrés par Gaëlle BENOÏT, par ailleurs directrice.
- **CE2-CM1 et CM2** : 15 enfants encadrés par Caroline PICARD.

Aux tâches ménagères, de cantine et de surveillance des enfants, les employées communales :

- Nathalie COCHON, assistante maternelle ;
- Corinne BARTHELEMY, agent d'entretien et de service à la cantine ;
- Patricia MICHIELS, agent d'entretien en mairie, de service à la cantine et de garderie périscolaire.

Quelles nouveautés pour cette rentrée ?

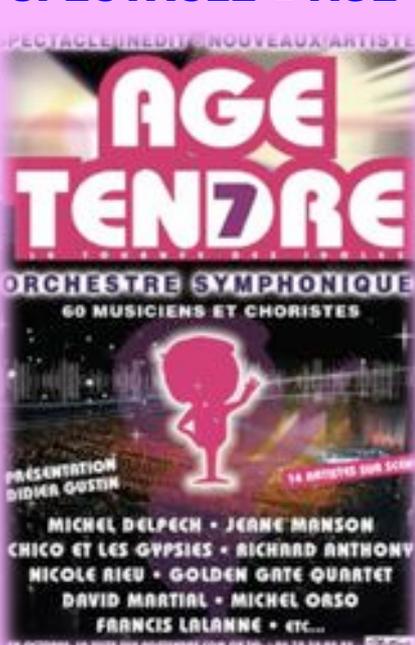
Un nettoyage complet des bâtiments (intérieur, extérieur) avant la rentrée, une rencontre avec ARMOR cuisine, fournisseur du restaurant scolaire afin d'améliorer encore la prestation, la création d'une commission « repas » composée de parents, du personnel communal en charge de la cantine et d'élus, afin de piloter de façon concertée l'alimentation des enfants, quelques travaux faits en interne de réparation (création d'étagères, lave vaisselle, réfrigérateur, bricolage divers, installation d'ordinateurs dans chacune des classes, etc.).

AMIS DE SAINTE-AULDE PROMENADE PASSIONNANTE À COMPIÈGNE



Le 23 juin dernier, se déroulait la sortie annuelle des Amis de Sainte-Aulde qui a réuni 30 personnes. Première escale : le wagon de RETHONDES où fut signé l'armistice de 1918, puis, le clou de la sortie : le château de COMPIÈGNE et les souvenirs du Premier Empire et enfin, le retour, avec un arrêt à PIERREFONDS et des rafraichissements sur les bords du lac. La promenade a permis de voyager dans le temps, dans de beaux lieux rénovés récemment et dans les jardins. Pour le plaisir de tous. Le prochain « voyage » sera pour 2013.

SPECTACLE « ÂGE TENDRE »



**CONCERT
AU PALAIS
DES
CONGRÈS
LE SAMEDI
19 JANVIER
2013**

Un orchestre symphonique de 60 musiciens et choristes pour un spectacle inédit avec de nouveaux artistes, présenté par Didier GUSTIN. 14 artistes sur

scène : Michel DELPECH, Jeane MANSON, Chico et les GIPSIES, Richard ANTONY, Nicole RIEU, GOLDEN GATE QUARTET, David MARTIAL, Michel ORSO, Francis LALANNE.

Tarifs : 68 € (adhérents) et 73 € (non adhérents)
Départ à 12h15 de Sainte-Aulde.

Inscriptions : 01 60 23 66 16 ou 01 60 23 67 82.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Pour des réunions de famille, la salle polyvalente Y. Stoll, siuée au rez-de-jardin de la mairie, est louée 160 € pour les Saintaldais et 200 € pour les extérieurs. Équipée d'une cuisine et de vaisselle, elle ne peut pas accueillir plus de 45 personnes assises.



VOIRIE LES 30 % TOMBENT À L'EAU

La majoration de 30 % des droits à construire, prévue par une loi du 20 mars dernier a été abrogée par le nouveau Gouvernement le 25 juillet 2012. La commune de Sainte-Aulde n'avait volontairement pas délibéré pour ou contre cette mesure soumise aux conseils municipaux. L'affaire est désormais réglée !

URBANISME LA « SURFACE DE PLANCHER » EST NÉE

Depuis le 1^{er} mars 2012, les règles ont changé pour calculer la surface au sol pour l'établissement des droits à construire et la fiscalité découle. Le SHOB et le SHON sont passées à la trappe au bénéfice de la surface de plancher. En synthèse, la nouvelle surface considérée comprend la somme des surfaces de plancher couvertes et closes, sous une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m.



La circulaire est disponible en mairie et sur le site internet de la commune : www.sainte-aulde.fr

YOGA LES COURS REPRENNENT LE 11 SEPTEMBRE



Monguin le mardi de 19h à 20 h en mairie de Sainte-Aulde.

Renseignements et inscriptions :

03 23 69 28 59 ou 06 85 46 17 97.



UN PLAN TERRITORIAL POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

La loi du 12 juillet 2012 porte notamment sur l'adoption d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) pour l'Île-de-France. Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, développement des énergies renouvelables, adaptation aux effets du changement climatique..., autant d'orientations stratégiques doivent être fixées. Élaboré par le préfet de région et le conseil régional, le projet de schéma est mis à la disposition du public du 20 juillet au 20 septembre 2012. Un avis est demandé à toutes les communes d'Île-de-France à cette date limite.

Pour le consulter : www.srcae-idf.fr

UN PROJET DE SCHÉMA ÉOLIEN POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

La même loi (voir ci-dessus) définit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien, ainsi que des recommandations permettant



d'accompagner les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans le développement des projets. Ce projet est également mis à la disposition du public du 20 juillet au 20 septembre 2012. Un avis est demandé à toutes les communes d'Île-de-France à cette date limite.

Pour le consulter : www.srcae-idf.fr



11 ÉOLIENNES SUR CANTON DE CHARLY- SUR-MARNE

La communauté de communes de Charly-sur-Marne a pour projet de construire un parc de 11 éoliennes de 125 m de haut, développé par la Compagnie du vent, sur les communes de Montreuil-aux-Lions, Coupru et Charly-sur-Marne. Ce

dossier a été déclaré recevable le 28 mars 2012 par le préfet de la région Picardie et la commune de Sainte-Aulde a été sollicitée le 25 juillet pour donner son avis dans un délai de 60 jours et ce, en tant que commune limitrophe.

Le dossier complet est consultable en mairie.

CARRIÈRES DE LUZANCY : ÇA CONTINUE !



Certains l'ont remarqué et s'en sont émus : une barge de déchargement de matériaux a été aménagée face à Caumont, sur la rive gauche de la Marne.

L'exploitation de cette carrière a été autorisée par le préfet de Seine-et-Marne en 1973 pour 20 ans. En 2002, la société GMS a obtenu l'autorisation de l'étendre et d'exploiter une installation de traitement de matériaux sur le territoire de la commune de Luzancy (165 ha au total). Le 29 juin 2012, le préfet a autorisé « la poursuite de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire de sables et de graviers à ciel ouvert sur une superficie d'environ 135 ha (500 000 tonnes potentiels) sur le territoire de la commune de Luzancy et à exploiter un ensemble d'installations connexes, comprenant entre autres une criblerie, un quai de déchargement de matériaux, un atelier de ravitaillement et d'engins de chantier ». La criblerie des matériaux n'étant pas autorisée sur le site de Citry, ceux-ci devront être apportés par péniches vers le site de Luzancy, afin d'y être préparés pour leur commercialisation et ce, par des infrastructures de déchargement.

L'Etat (direction régionale de l'environnement et de l'énergie de l'Île-de-France) assure que des études acoustiques ont montré que « le niveau prévisible de bruit est recevable » ; que la diffusion de poussière « devrait être peu intense et peu ressentie » ; que le transport par péniches évite un trafic de poids lourds ; que la production future étant maintenue au même niveau qu'actuellement, « il n'y aura pas d'aggravation des impacts du trafic routier » ; que l'impact paysager sera réduit, voire amélioré, en raison du réaménagement en espace naturel comprenant 90 ha de plans d'eau, 23 ha de hauts fonds, 43 ha de prairies et 6ha de revégétalisation ; que l'exploitation se trouve en dehors de tout périmètre de captage d'eau potable et que tout risque de pollution est écarté ; que les incidences sur le site Natura 2000 seraient « faibles et non significatives ». Sur ces bases, la reconduction de l'exploitation pour 30 ans a été accordée.

Les dossiers sont consultables en mairie.



à savoir

RAPPEL DES COORDONNÉES DE GDF SUEZ

Contrats : 09 69 324 324

ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

Raccordements au gaz : 09 69 363 534

ou www.dolcevita

Urgences gaz : 0 800 47 33 33

La liste des autres fournisseurs de gaz et d'électricité est disponible sur le site de la commission de régulation de l'énergie (www.cre.fr).

TRANSPORTS COLLECTIFS À LA DEMANDE : LE PAM

Le département offre un service de transport afin d'aider à la mobilité. Pour cela, il faut être titulaire d'une carte d'invalidité (taux de 80 %), ou d'une carte de stationnement pour personnes handicapées du ministère de la Défense, ou bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Tarifs et renseignements :

0810 0810 77 (prix d'un appel local) ou 01 64 10 69 00 ou contact@pam77.info.

Tous les jours de 7 h à 20 h.



ERDF : PETIT RAPPEL UTILE

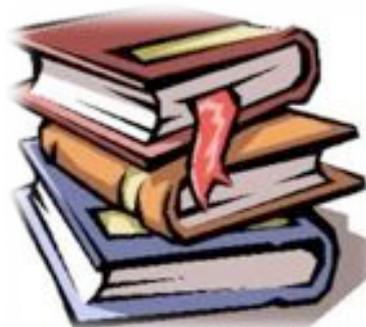
Urgence dépannage 24h/24 : 09 726 750 77

www.erdfdistribution.fr

Raccordement électricité : 0810 686 692 ou

www.erdf-idf-raccordement.fr

MOBIL'ÉTUDES 77



Faciliter la mobilité des étudiants, c'est l'objectif du département qui apporte une aide financière aux jeunes Seine-et-Marnais poursuivant des études supérieures ou en apprentissage.

www.jeunesse77.fr et mobiletudes77@cg77.fr

Le carnet de Sainte-Aulde

Naissances



Léo STANISLAS TAUUVY

est né le 29 juillet 2012.



Timothé HUGUES

est né le 13 août 2012.

Baptêmes civils

Léa BOURGE

a été baptisée civilement le 25 août 2012.

Léana MAUFRONT

a été baptisée civilement le 25 août 2012.

Sekou SISSOKO

a été baptisé civilement le 25 août 2012.

Mariages

**Chan-Sovitey
KIM-SRUN**

et **Hervé
MAUFRONT**

se sont mariés
le 25 août 2012.



AIDE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

La Caisse d'allocations familiales (CAF) propose des aides. Pour tout savoir sur les démarches, les bénéficiaires, les pièces à fournir, les estimations des droits : **tél. : 0810 29 29 29 (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) ou www.caf.fr**

Les rendez-vous à venir

Journées du patrimoine

Samedi 15 et dimanche 16 septembre

Samedi 15

- conférence sur la botanique à Sainte-Aulde par Olivier ESCUDER à 17h30 (salle Stoll)

Dimanche 16 à 16h

- jeu gonflable pour les enfants
- concert de l'orchestre de l'Harmonie de Bézu-le-Guéry
- casse-croûte campagnard offert aux Saintaldais
(rapatriement dans la salle Stoll en cas de mauvais temps)

Samedi et dimanche (dans l'église)

- exposition sur Sainte-Aulde jadis (cartes postales, cadastres, habits sacerdotaux ...)
- visite de l'église et des lavoirs communaux (itinéraires gratuits disponibles en mairie ou à l'église).



Lundi 17 septembre à 20 h

Conseil municipal

(Rappel : les conseils municipaux sont ouverts au public. De même, les documents administratifs sont disponibles à la consultation aux heures d'ouverture de la mairie).

Dimanche 7 octobre à 15 h

Festival des Belles histoires

(organisé par l'ACIF centre social du Pays fertois)

Théâtre des mots : « un conte raconte ».

Ouvert à tout public. Entrée : 3 € (adulte) et 1 € (enfants).

Eglise de Sainte-Aulde.



ATTENTION !

CHANGEMENT DE DATE POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A compter du 1^{er} octobre 2012, les bacs gris seront ramassés les vendredis
et les bacs bleus les jeudis des semaines impaires.